



UNIVERSITÉ  
**LAVAL**

Chaire de recherche sur le vieillissement

**LIGNES DIRECTRICES POUR LES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA  
CHAIRE DE RECHERCHE SUR LE VIEILLISSEMENT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL – FELLOWSHIP**

**Document rédigé par Lilianne Bordeleau, coordonnatrice**

**Révisé par Caroline Sirois, titulaire**

**Approuvé par le comité directeur**

**Mars 2018**



## DEMANDE DE BOURSES DE STAGE POSTDOCTORAL (*FELLOWSHIP*)

Les demandes doivent être soumises au moins six mois avant le début du stage postdoctoral et doivent être adressées à la titulaire de la Chaire de recherche sur le vieillissement. Les demandes seront examinées par le Comité directeur de la Chaire lors de la réunion suivant le dépôt de la demande. L'aide financière est d'une durée maximale d'une année, renouvelable une fois sur présentation d'une demande complète de renouvellement. La demande peut être transmise par la poste ou courrier électronique. Dans ce dernier cas, la lettre de présentation doit obligatoirement porter la signature du demandeur.

### **Documents à inclure dans la demande :**

Le dossier de candidature doit comprendre tous les éléments suivants :

- Une lettre de présentation du candidat ou de la candidate, dans laquelle la nature et la qualité du stage, de même que ses retombées académiques éventuelles en termes d'enseignement et de recherche pour le CEVQ et l'Université Laval sont clairement présentées;
- Un curriculum vitae;
- Une lettre de recommandation de gériatres ou de chercheurs ayant participé à la formation du candidat ou de la candidate;
- Une lettre d'appui du chef du département de gériatrie du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'un centre intégré de services affilié à l'Université Laval, référant à la qualité de la candidature, à la pertinence du stage proposé et à ses retombées pour le CEVQ;
- Une lettre d'appui du chef de la division de gériatrie du département de médecine de la Faculté de médecine de l'Université Laval;
- Toute aide financière sera conditionnelle à l'assurance de l'obtention d'un poste ferme en gériatrie dans le réseau d'enseignement clinique de l'Université Laval au retour du stage;
- Tout soutien de la Chaire devra obligatoirement s'accompagner d'un soutien financier du milieu clinique auquel appartient le candidat à parité avec ce que le milieu clinique offrira (jusqu'à concurrence d'un maximum de 40 000\$);
- Le candidat ou la candidate devra démontrer qu'il ou qu'elle a fait toutes les démarches nécessaires pour obtenir au préalable une aide financière d'autres sources (organismes subventionnaires provinciaux et fédéraux, fondations hospitalières, Faculté de médecine);



Chaire de recherche sur le vieillissement

- Le candidat ou la candidate devra préciser les démarches faites auprès du milieu d'accueil du stage afin d'obtenir un soutien financier, en termes de bourses ou de revenus cliniques.

**Critères d'évaluation :**

- La pertinence et la qualité scientifique du stage postdoctoral;
- L'obtention d'autres sources de financement en partenariat avec la Chaire;
- Les retombées académiques éventuelles en termes d'enseignement et de recherche pour le CEVQ et l'Université Laval, au retour du stage.

**Conditions imposées aux subventions octroyées :**

- Un rapport doit être acheminé à la Chaire un an suite à l'octroi de la subvention, décrivant les activités réalisées;
- La Chaire de recherche doit être nommée comme organisme subventionnaire dans toutes les publications découlant du projet de recherche.

**Coordonnées :**

Les demandes doivent être acheminées à la titulaire de la Chaire par courrier électronique :

**Caroline Sirois, B.Pharm., Ph.D.**

Titulaire de la Chaire de recherche sur le vieillissement

**Courriel :** Caroline.Sirois@fmed.ulaval.ca

chaire.vieillissement@fmed.ulaval.ca